



COMMUNICATION À CARACTÈRE PROMOTIONNEL

## SMART LUXE MARS 2024

- **TITRES DE CRÉANCE** de droit français présentant un risque de perte en capital partielle ou totale en cours de vie et à l'échéance<sup>(1)</sup>.
- **PÉRIODE DE COMMERCIALISATION** : du 31 janvier 2024 au 28 mars 2024 (inclus). Une fois le montant de l'enveloppe initiale atteint (30 000 000 EUR), la commercialisation de « SMART LUXE MARS 2024 » peut cesser à tout moment sans préavis avant le 28 mars 2024, ce dont vous serez informé(e), le cas échéant, par le distributeur.
- **DURÉE D'INVESTISSEMENT CONSEILLÉE POUR BÉNÉFICIER DE LA FORMULE DE REMBOURSEMENT AUTOMATIQUE ANTICIPÉ** : 10 ans en l'absence de remboursement automatique anticipé. En cas de revente avant la date de remboursement final ou anticipé, l'investisseur prend un risque de perte en capital non mesurable a priori ou, selon le cas, de Remboursement Automatique Anticipé<sup>(2)</sup>.
- **PRODUIT DE PLACEMENT RISQUÉ** alternatif à un investissement dynamique risqué de type actions.
- **CADRE D'INVESTISSEMENT** : comptes-titres, contrats d'assurance vie et de capitalisation<sup>(3)</sup>.
- **ISIN** : FRO01400NABO
- **PRODUIT ÉMIS PAR NATIXIS STRUCTURED ISSUANCE SA**, véhicule d'émission dédié au Luxembourg bénéficiant d'une garantie donnée par Natixis<sup>(3)</sup> de la formule de remboursement et du paiement des sommes dues par l'Émetteur au titre du titre de créance. L'investisseur supporte par conséquent les risques de défaut, d'ouverture d'une procédure de résolution et de faillite de Natixis Structured Issuance SA (l'« Émetteur »), et de Natixis<sup>(4)</sup> (le « Garant »).

VOUS ÊTES SUR LE POINT D'ACHETER UN PRODUIT QUI N'EST PAS SIMPLE ET QUI PEUT ÊTRE DIFFICILE À COMPRENDRE

<sup>(1)</sup> L'investisseur prend un risque de perte en capital non mesurable a priori si les titres de créance sont revendus avant la date d'échéance ou de remboursement automatique anticipé. L'investisseur supporte les risques de défaut, d'ouverture d'une procédure de résolution et de faillite de l'Émetteur et du Garant. Pour les autres risques de perte en capital, voir pages suivantes.

<sup>(2)</sup> Veuillez vous référer au détail des dates en page 7

<sup>(3)</sup> L'assureur s'engage exclusivement sur le nombre d'unités de compte mais non sur leur valeur, qu'il ne garantit pas. Il est précisé que l'assureur d'une part, l'Émetteur et le Garant d'autre part, sont des entités juridiques indépendantes. Ce document n'a pas été rédigé par l'assureur.

<sup>(4)</sup> Natixis : Standard & Poor's : A / Moody's : A1 / Fitch : A+. Notations en vigueur au moment de la rédaction de la présente brochure. Ces notations peuvent être révisées à tout moment et ne sont pas une garantie de solvabilité de l'Émetteur ni du Garant. Elles ne sauraient constituer un argument de souscription au titre de créance.

## I LES OBJECTIFS D'INVESTISSEMENT

Les termes « capital » et « capital initial » utilisés dans cette brochure désignent la Valeur Nominale des titres de créance « SMART LUXE MARS 2024 » soit 1 000 EUR. Le montant remboursé est hors frais, commissions, et hors fiscalité et prélèvements sociaux applicables, sous réserve de l'absence de défaut, d'ouverture d'une procédure de résolution et de faillite de l'Émetteur et du Garant et de la conservation du titre de créance jusqu'à son remboursement final. Les rendements indiqués dans ce document sont des taux nominaux qui ne tiennent pas compte du niveau de l'inflation. Le rendement réel du produit peut être significativement inférieur dans un contexte de forte inflation. Les Taux de Rendement Annuel (« TRA ») nets sont nets de frais de gestion dans le cas d'un contrat d'assurance-vie ou de capitalisation (en prenant comme hypothèse un taux de frais de gestion ou de droit de garde de 1 % par an) et sont calculés hors prélèvements fiscaux et sociaux. Ils sont calculés pour un investissement entre le 28/03/2024 et la date d'échéance<sup>(1)</sup> ou la date de remboursement automatique anticipé effective<sup>(1)</sup> selon les cas. En cas d'achat après le 28/03/2024 et/ou de vente du titre de créance avant la date d'échéance<sup>(1)</sup> ou la date de remboursement automatique anticipé effective<sup>(1)</sup> (ou en cas d'arbitrage ou de rachat pour les contrats d'assurance-vie ou de capitalisation, ou de dénouement par décès pour les contrats d'assurance-vie), les Taux de Rendement Annuel effectifs peuvent être supérieurs ou inférieurs aux Taux de Rendement Annuel indiqués dans la présente brochure. De plus, l'investisseur peut subir une **perte en capital partielle ou totale, en cours de vie et à l'échéance**. Les avantages du titre de créance profitent aux seuls investisseurs qui conservent le titre de créance jusqu'à son échéance effective.

Pour un investissement dans le titre de créance « SMART LUXE MARS 2024 », vous êtes exposés pour une durée de 13 à 40 trimestres à la performance de l'Indice iEdge Transatlantic Luxury Goods & Services 10 EW Decrement 50 Points GTR® (nommé ci-après « l'Indice ») calculé dividendes bruts réinvestis, et diminué d'un montant forfaitaire de 50 points par an (Ticker Bloomberg : LUXGSTDG).

... le versement d'un coupon inconditionnel de 1,90 %<sup>(2)</sup> du 1<sup>er</sup> au 12<sup>e</sup> trimestre.

... avec un objectif de gain fixe plafonné à 1,90 %<sup>(2)</sup> par trimestre (soit 7,60 % par année) à partir de la fin du 12<sup>e</sup> trimestre si, à une date de constatation trimestrielle<sup>(3)</sup>, l'Indice clôture à un niveau supérieur ou égal à son Niveau Initial.

... avec un mécanisme de remboursement automatique anticipé s'activant à partir de la fin du trimestre 13 jusqu'à la fin du trimestre 39 si, à une date de constatation trimestrielle<sup>(3)</sup>, l'Indice clôture à un niveau supérieur ou égal à 90 % de son Niveau Initial.

... avec un remboursement du capital à l'échéance<sup>(1)</sup> majoré d'un gain final de 53,20 %, équivalent à 1,90 % par trimestre (soit 7,60 % par année), si le niveau de l'Indice est supérieur ou égal à 90,00 % de son Niveau Initial à la date de constatation finale<sup>(1)</sup>.

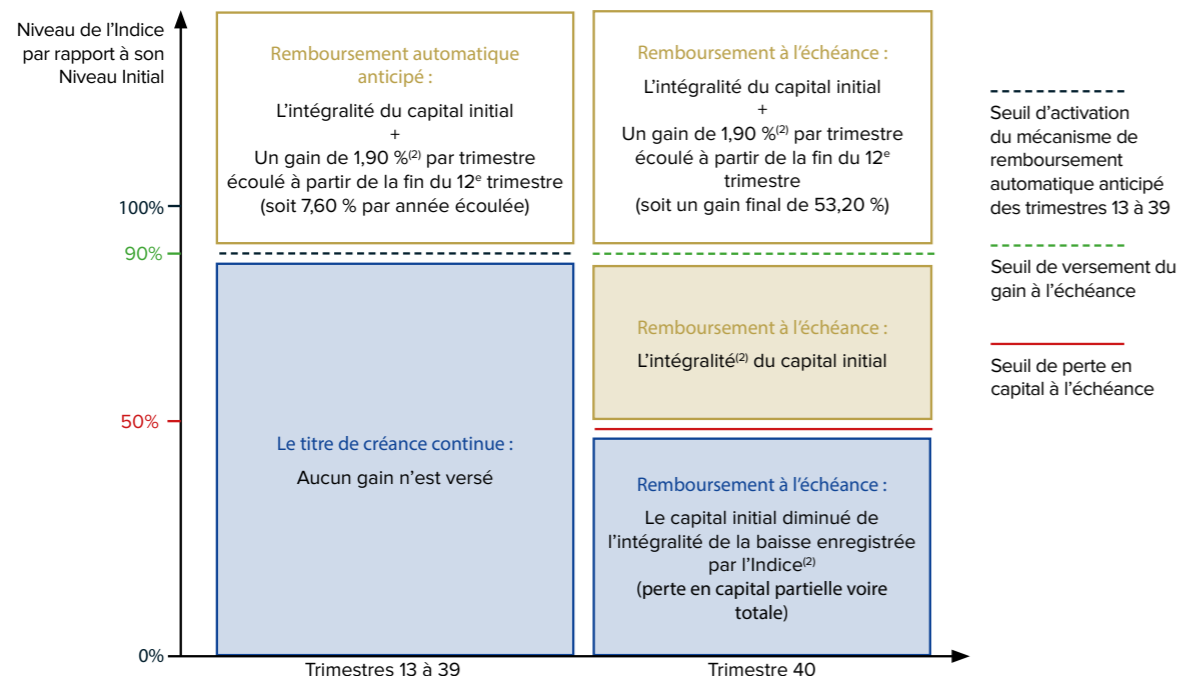
... avec un risque de perte en capital à l'échéance<sup>(1)</sup> à hauteur de l'intégralité de la baisse enregistrée par l'Indice, si, celui-ci clôture, à la date de constatation finale<sup>(1)</sup>, à un niveau strictement inférieur à 50 % de son Niveau Initial.

La perte en capital peut être totale si l'Indice iEdge Transatlantic Luxury Goods & Services 10 EW Decrement 50 Points GTR® a une valeur nulle à la date de constatation finale<sup>(1)</sup>.

Le gain<sup>(2)</sup> est plafonné : afin de bénéficier d'un remboursement du capital à l'échéance<sup>(1)</sup> si l'Indice iEdge Transatlantic Luxury Goods & Services 10 EW Decrement 50 Points GTR® ne clôture pas en dessous de 50 % de son Niveau Initial, l'investisseur accepte de limiter ses gains en cas de forte hausse du niveau de l'Indice (soit un Taux de Rendement Annuel net maximum de 6,63 %<sup>(3)</sup>).

Les titres de créance « SMART LUXE MARS 2024 » peuvent être proposés comme un actif représentatif d'une unité de compte dans le cadre de contrats d'assurance-vie et/ou de capitalisation. La présente brochure décrit les caractéristiques du support « SMART LUXE MARS 2024 » et ne prend pas en compte les spécificités des contrats d'assurance-vie ou de capitalisation dans le cadre desquels ce titre de créance est proposé. Dans le cadre d'un contrat d'assurance-vie ou de capitalisation, l'assureur s'engage exclusivement sur le nombre d'unités de compte mais non sur leur valeur, qu'il ne garantit pas. Il est précisé que l'assureur d'une part, l'Émetteur et le Garant d'autre part, sont des entités juridiques distinctes. Ce document n'a pas été rédigé par l'assureur.

## I SCHÉMA DU MÉCANISME DE REMBOURSEMENT



<sup>(1)</sup> Veuillez vous référer au tableau récapitulatif des principales caractéristiques financières en page 8 pour le détail des dates.

<sup>(2)</sup> Hors frais, commissions, et hors fiscalité et prélèvements sociaux applicables dans le cadre de l'investissement.

<sup>(3)</sup> TRA net : Taux de Rendement Annuel net calculé net de frais de gestion dans le cadre d'un contrat d'assurance-vie ou de capitalisation, ou net de droit de garde dans le cas d'un investissement en compte-titres ; en prenant comme hypothèse un taux de frais de gestion de 1 % par an, et calculé hors prélèvements fiscaux et sociaux. Les TRA sont calculés à partir de la dernière date de constatation initiale servant à déterminer le Niveau Initial (soit le 28/03/2024) jusqu'à la date de remboursement automatique anticipé éventuel ou d'échéance selon les scénarios.

## I AVANTAGES, INCONVÉNIENTS ET PRINCIPAUX FACTEURS DE RISQUES

### AVANTAGES :

- Du 1<sup>er</sup> au 12<sup>e</sup> trimestre, un coupon inconditionnel de 1,90 %<sup>(1)</sup> est versé au titre de chaque trimestre, quel que soit le niveau de l'Indice.
- De la fin du trimestre 13 jusqu'à la fin du trimestre 39, si à l'une des dates de constatation trimestrielles correspondantes<sup>(1)</sup>, l'Indice clôture à un niveau supérieur ou égal à son Niveau Initial, un **mécanisme de remboursement automatique anticipé est activé** et l'investisseur reçoit alors l'intégralité de son capital initial, majorée d'un gain de 1,90 %<sup>(2)</sup> par trimestre écoulé à partir de la fin du 12<sup>e</sup> trimestre (soit 7,60 % par année écoulée et un Taux de Rendement Annuel net maximum de 6,63 %<sup>(3)</sup>).
- À la date de constatation finale<sup>(1)</sup>, si le mécanisme de remboursement automatique anticipé n'a pas été activé au préalable, et si l'Indice clôture à un niveau supérieur ou égal à 90,00 % de son Niveau Initial, l'investisseur récupère alors l'intégralité de son capital initial, majorée d'un gain de 1,90 %<sup>(2)</sup> par trimestre écoulé à partir de la fin du 12<sup>e</sup> trimestre (soit un gain final de 53,20 % et un Taux de Rendement Annuel net de 5,68 %<sup>(3)</sup>).
- Sinon, si le mécanisme de remboursement automatique anticipé n'a pas été activé au préalable et si, à la date de constatation finale<sup>(1)</sup>, l'Indice clôture à un niveau strictement inférieur à 90 % de son Niveau Initial mais supérieur ou égal à 50 % de son Niveau Initial, l'investisseur reçoit l'intégralité du capital initialement investi<sup>(2)</sup>. Le capital est donc exposé à un risque de perte à l'échéance<sup>(1)</sup> seulement si l'Indice clôture à un niveau strictement inférieur à 50 % de son Niveau Initial à la date de constatation finale<sup>(1)</sup>.

### INCONVÉNIENTS :

- Le titre de créance « SMART LUXE MARS 2024 » présente un **risque de perte en capital partielle ou totale en cours de vie** (en cas de revente du titre de créance à l'initiative de l'investisseur alors que les conditions de remboursement automatique ne sont pas remplies, le prix dépendant alors des paramètres de marché le jour de la revente) **et à l'échéance<sup>(1)</sup>** (si, à la date de constatation finale<sup>(1)</sup>, l'Indice clôture à un niveau strictement inférieur à 50 % de son Niveau Initial). La valeur du remboursement peut être inférieure au montant du capital initialement investi. Dans le pire des scénarios, les investisseurs peuvent perdre jusqu'à la totalité de leur capital initialement investi. En cas de revente des titres de créance avant la date d'échéance<sup>(1)</sup>, il est impossible de mesurer a priori le gain ou la perte possible, le prix pratiqué dépendant alors des paramètres de marché du jour. **La perte en capital peut être partielle ou totale**. Si le cadre d'investissement du titre de créance est un contrat d'assurance-vie ou de capitalisation, le dénouement, ou le rachat partiel de celui-ci peut entraîner le désinvestissement des unités de compte adossées aux titres de créance avant leur date de remboursement final<sup>(1)</sup>.
- Le rendement de « SMART LUXE MARS 2024 » est très sensible à une faible variation du niveau de clôture de l'Indice autour du seuil de 90 % de son Niveau Initial aux dates de constatation trimestrielle et des seuils de 50 % et de 90 % de son Niveau Initial à la date de constatation finale<sup>(1)</sup>.
- **L'investisseur est exposé à un éventuel défaut** (qui induit un risque de non remboursement) ou à une **dégradation de la qualité de crédit** (qui induit un risque sur la valeur de marché du titre de créance) de l'Émetteur ainsi qu'au **risque de défaut, d'ouverture d'une procédure de résolution et de faillite** du Garant et du paiement des sommes dues au titre du titre de créance.
- L'investisseur ne connaît pas à l'avance la durée exacte de son investissement qui peut varier de **13 à 40 trimestres, soit de 3 à 10 ans**.
- L'investisseur peut ne bénéficier que d'une hausse partielle du niveau de l'Indice, du fait du **mécanisme de plafonnement des gains à 1,90 %<sup>(2)</sup> par trimestre à partir de la fin du 12<sup>e</sup> trimestre** (soit 7,60 % par année écoulée et un Taux de Rendement Annuel net maximum de 6,63 %<sup>(3)</sup>).
- **L'Indice est un indice avec décrétement et ne présente pas le rendement total des actifs dans lesquels il est investi**. Il est calculé dividendes bruts réinvestis, diminué d'un montant forfaitaire de 50 points d'indice par an. Le montant des dividendes réinvestis peut être inférieur ou supérieur à ce montant forfaitaire. Si les dividendes distribués sont inférieurs (respectivement supérieurs) au prélèvement forfaitaire, la performance de l'indice en sera pénalisée (respectivement améliorée) par rapport à un indice dividendes non réinvestis classique.

### PRINCIPAUX FACTEURS DE RISQUES :

Les investisseurs sont invités à lire attentivement la section « Facteurs de Risques » du Prospectus de base (tel que défini dans la section « Informations Importantes » de la présente brochure). Ces risques sont notamment :

- **Risque de perte en capital :** En cas de cession des titres de créance avant l'échéance, le prix de cession desdits titres pourra être inférieur à son prix de commercialisation. L'investisseur prend donc un risque de perte en capital non mesurable a priori. Dans le pire des scénarios, les investisseurs pourraient perdre tout ou partie de leur investissement.
- **Risque de perte lié au sous-jacent :** Le remboursement du capital dépend de la performance du sous-jacent. Ces montants seront déterminés par application d'une formule de calcul (voir le mécanisme de remboursement) en relation avec le sous-jacent. Dans le cas d'une évolution défavorable de la performance du sous-jacent, les investisseurs pourraient subir une baisse substantielle des montants dus lors du remboursement et pourraient perdre tout ou partie de leur investissement.
- **Risques liés à l'éventuelle ouverture d'une procédure de résolution ou de faillite :** En cas d'ouverture d'une procédure de résolution au niveau de l'Émetteur et/ou du Garant et/ou du Groupe BPCE ou en cas de faillite de l'Émetteur et/ou du Garant, les investisseurs pourraient perdre tout ou partie de leur investissement initial et/ou ne pas recevoir la rémunération initialement prévue.
- **Risque de volatilité, risque de liquidité :** Une forte volatilité des niveau (amplitude des variations des niveau) ou une faible liquidité pourrait avoir un impact négatif sur le prix de cession des titres de créance. En cas de cession des titres de créance avant l'échéance, le prix de cession pourrait être inférieur à ce qu'un investisseur pourrait attendre compte tenu de la valorisation desdits titres de créance. En l'absence de liquidité, les investisseurs pourraient ne pas être en mesure de les céder.
- **Risques liés à la modification, suppression ou perturbation du sous-jacent :** Scientific Beta (France) SAS, l'administrateur du sous-jacent, pourrait modifier de façon significative le sous-jacent, l'annuler ou ne pas publier son niveau. Dans ces cas et au choix de l'Agent de Calcul, le niveau du sous-jacent pourrait être calculé conformément à la formule et la méthode de calcul en vigueur avant cet événement, être remplacé par celui d'un autre sous-jacent ou les titres de créances pourraient faire l'objet d'un remboursement anticipé à leur juste valeur de marché. Dans ces cas, les montants de remboursement et, le cas échéant, d'intérêts dus pourraient être inférieurs aux montants de remboursement et, le cas échéant, d'intérêts initialement anticipés et les investisseurs pourraient perdre tout ou partie de leur investissement.

<sup>(1)</sup> Veuillez vous référer au tableau récapitulatif des principales caractéristiques financières en page 8 pour le détail des dates.

<sup>(2)</sup> Hors frais, commissions, et hors fiscalité et prélèvements sociaux applicables dans le cadre de l'investissement.

<sup>(3)</sup> TRA net : Taux de Rendement Annuel net calculé net de frais de gestion dans le cadre d'un contrat d'assurance-vie ou de capitalisation, ou net de droit de garde dans le cas d'un investissement en compte-titres ; en prenant comme hypothèse un taux de frais de gestion de 1 % par an, et calculé hors prélèvements fiscaux et sociaux. Les TRA sont calculés à partir de la dernière date de constatation initiale servant à déterminer le Niveau Initial (soit le 28/03/2024) jusqu'à la date de remboursement automatique anticipé éventuel ou d'échéance selon les scénarios.

## I MÉCANISME DE REMBOURSEMENT

### DÉTERMINATION DU NIVEAU INITIAL

Le Niveau Initial est déterminé par le niveau de clôture de l'indice iEdge Transatlantic Luxury Goods & Services 10 EW Decrement 50 Points GTR® le 28 mars 2024

### MÉCANISME DE REMBOURSEMENT AUTOMATIQUE ANTICIPÉ

À chaque date de constatation trimestrielle<sup>(1)</sup> (des trimestres 13 à 39), on compare le niveau de clôture de l'indice iEdge Transatlantic Luxury Goods & Services 10 EW Decrement 50 Points GTR® à son Niveau Initial :

Si l'Indice clôture à un niveau supérieur ou égal à 90 % de son Niveau Initial, le titre de créance est automatiquement remboursé par anticipation et l'investisseur reçoit<sup>(2)</sup>, à la date de remboursement automatique anticipé correspondante<sup>(1)</sup> :

L'intégralité du capital initial  
+  
Un gain de 1,90 % par trimestre écoulé à partir de la fin du 12<sup>e</sup> trimestre  
(soit 7,60 % par année écoulée et un Taux de Rendement Annuel net compris entre 5,72 %<sup>(3)</sup> et 6,63 %<sup>(3)</sup>)

Dès qu'un remboursement automatique anticipé est réalisé, « SMART LUXE MARS 2024 » s'arrête. Sinon, si l'Indice clôture à un niveau strictement inférieur à 90 % de son Niveau Initial, le mécanisme de remboursement automatique anticipé n'est pas activé et le titre de créance continue.

### MÉCANISME DE REMBOURSEMENT À L'ÉCHÉANCE

À la date de constatation finale, le 28 mars 2034, en l'absence de remboursement automatique anticipé préalable, on compare le niveau de clôture de l'indice iEdge Transatlantic Luxury Goods & Services 10 EW Decrement 50 Points GTR® à son Niveau Initial :

**Cas favorable :** Si l'Indice clôture à un niveau supérieur ou égal à 90 % de son Niveau Initial, l'investisseur reçoit<sup>(2)</sup>, le 13 avril 2034 :

L'intégralité du capital initial  
+  
Un gain de 1,90 % par trimestre écoulé à partir de la fin du 12<sup>e</sup> trimestre  
(soit un gain final de 53,20 % et un Taux de Rendement Annuel net de 5,68 %<sup>(3)</sup>)

**Cas médian :** Si l'Indice clôture à un niveau strictement inférieur à 90 % de son Niveau Initial mais supérieur ou égal à 50 % de son Niveau Initial, l'investisseur reçoit<sup>(2)</sup>, le 13 avril 2034 :

L'intégralité du capital initial  
(soit un Taux de Rendement Annuel net de 1,46 %<sup>(3)</sup>)

**Cas défavorable :** Si l'Indice clôture à un niveau strictement inférieur à 50 % de son Niveau Initial, l'investisseur reçoit<sup>(2)</sup>, le 13 avril 2034 :

Le capital initial diminué de l'intégralité de la baisse enregistrée par le niveau de l'indice iEdge Transatlantic Luxury Goods & Services 10 EW Decrement 50 Points GTR®  
(soit un Taux de Rendement Annuel net strictement inférieur à -4,99 %<sup>(3)</sup>)  
L'investisseur subit alors une perte en capital partielle, voire totale

<sup>(1)</sup> Veuillez vous référer au tableau récapitulatif des principales caractéristiques financières en page 8 pour le détail des dates.

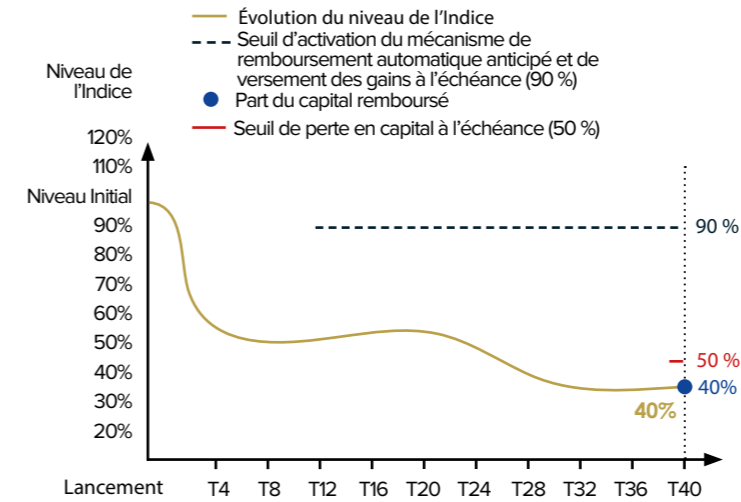
<sup>(2)</sup> Hors frais, commissions, et hors fiscalité et prélèvements sociaux applicables dans le cadre de l'investissement.

<sup>(3)</sup> TRA net : Taux de Rendement Annuel net calculé net de frais de gestion dans le cadre d'un contrat d'assurance-vie ou de capitalisation, ou net de droit de garde dans le cas d'un investissement en compte-titres ; en prenant comme hypothèse un taux de frais de gestion de 1 % par an, et calculé hors prélèvements fiscaux et sociaux. Les TRA sont calculés à partir de la dernière date de constatation initiale servant à déterminer le Niveau Initial (soit le 28/03/2024) jusqu'à la date de remboursement automatique anticipé éventuel ou d'échéance selon les scénarios.

## I ILLUSTRATION DU MÉCANISME DE REMBOURSEMENT

Les données chiffrées utilisées dans ces exemples n'ont qu'une valeur indicative et informative, l'objectif étant de décrire le mécanisme du produit. Elles ne préjugent en rien de résultats futurs et ne sauraient constituer en aucune manière une offre commerciale. L'ensemble des données est présenté hors fiscalité et/ou frais liés au cadre d'investissement.

### SCÉNARIO DÉFAVORABLE : À la date de constatation finale<sup>(1)</sup>, l'Indice clôture à un niveau strictement inférieur à 50 % de son Niveau Initial



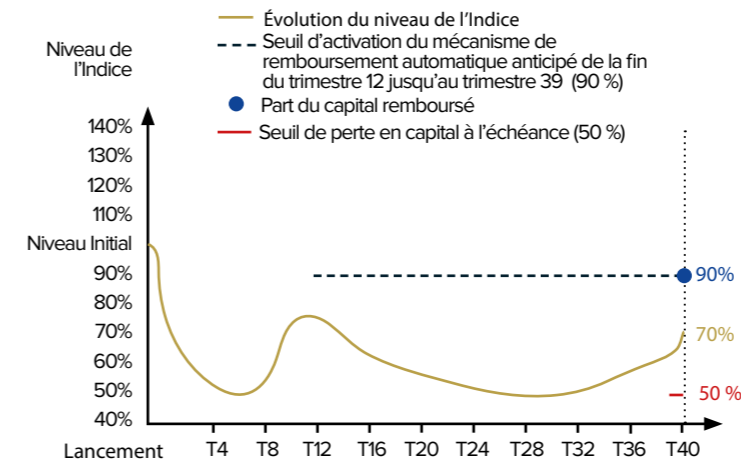
À l'issue des trimestres 13 à 39, à chaque date de constatation trimestrielle<sup>(1)</sup>, l'Indice clôture à un niveau strictement inférieur à son Niveau Initial. Le mécanisme de remboursement automatique anticipé n'est donc pas activé et le titre de créance continue.

À la date de constatation finale<sup>(1)</sup>, l'Indice clôture à un niveau strictement inférieur à 50 % de son Niveau Initial (40% dans cet exemple). L'investisseur reçoit alors le capital initialement investi diminué de l'intégralité de la baisse enregistrée par le niveau de l'Indice, soit 40 % de son capital initial dans cet exemple.

Ce qui correspond à un Taux de Rendement Annuel net de -6,96 %<sup>(2)</sup>, contre un Taux de Rendement Annuel net de -9,63 %<sup>(2)</sup> pour un investissement direct dans l'Indice,

Dans ce scénario, l'investisseur subit une perte en capital, qui peut être totale dans le cas le plus défavorable.

### SCÉNARIO MÉDIAN : À la date de constatation finale<sup>(1)</sup>, l'Indice clôture à un niveau strictement inférieur à 90 % de son Niveau Initial mais supérieur ou égal à 50 % de son Niveau Initial

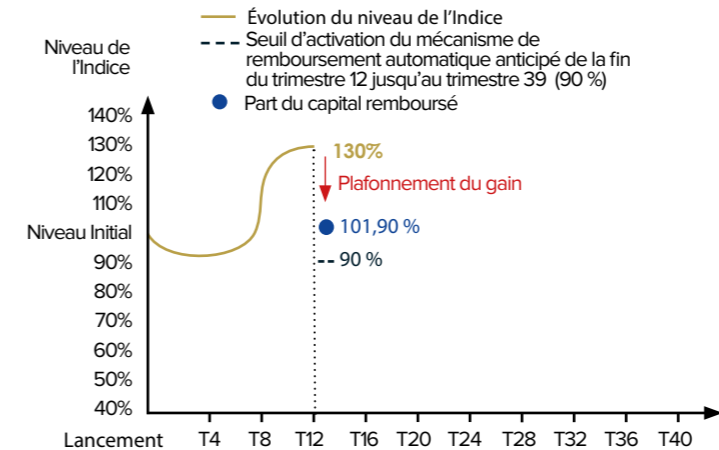


À l'issue des trimestres 12 à 39, à chaque date de constatation trimestrielle<sup>(1)</sup>, l'Indice clôture à un niveau strictement inférieur à 90 % de son Niveau Initial. Le mécanisme de remboursement automatique anticipé n'est donc pas activé et le titre de créance continue.

À la date de constatation finale<sup>(1)</sup>, l'Indice clôture à un niveau strictement inférieur à 90 % de son Niveau Initial et supérieur ou égal à 50 % de son Niveau Initial (70 % dans cet exemple). L'investisseur reçoit alors l'intégralité de son capital initialement investi.

Ce qui correspond à un Taux de Rendement Annuel net de 1,46 %<sup>(2)</sup>, contre un Taux de Rendement Annuel net de -4,45 %<sup>(2)</sup>, pour un investissement direct dans l'Indice, du fait du mécanisme de remboursement à l'échéance de « SMART LUXE MARS 2024 ».

### SCÉNARIO FAVORABLE : Dès la 1<sup>re</sup> date de constatation du mécanisme de remboursement automatique anticipé, l'Indice clôture à un niveau supérieur ou égal à 90 % de son Niveau Initial



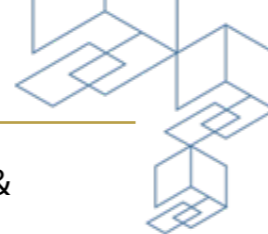
Dès la première date de constatation trimestrielle<sup>(1)</sup>, à l'issue du trimestre 12, l'Indice clôture à un niveau supérieur de son Niveau Initial (130 % dans cet exemple). Le mécanisme de remboursement automatique anticipé est activé et le titre de créance s'arrête. L'investisseur reçoit alors l'intégralité du capital initial majorée d'un gain de 1,90 % au titre de chaque trimestre écoulé à partir de la fin du 12<sup>e</sup> trimestre, soit un remboursement à hauteur de 101,90 % du capital initial dans cet exemple.

Ce qui correspond à un Taux de Rendement Annuel net de 6,63 %<sup>(2)</sup>, contre un Taux de Rendement Annuel net de 7,22 %<sup>(2)</sup> pour un investissement direct dans l'Indice, du fait du mécanisme de plafonnement des gains à 1,90 % par trimestre écoulé à partir de la fin du 12<sup>e</sup> trimestre.

LE RENDEMENT DU TITRE DE CRÉANCE « SMART LUXE MARS 2024 » EST TRÈS SENSIBLE À UNE FAIBLE VARIATION DU NIVEAU DE CLÔTURE DE L'INDICE AUTOUR DES SEUILS DE 50 % ET DE 90 % DE SON NIVEAU INITIAL À LA DATE DE CONSTATATION FINALE<sup>(1)</sup>.

<sup>(1)</sup> Veuillez vous référer au tableau récapitulatif des principales caractéristiques financières en page 8 pour le détail des dates.

<sup>(2)</sup> TRA net : Taux de Rendement Annuel net calculé net de frais de gestion dans le cadre d'un contrat d'assurance-vie ou de capitalisation, ou net de droit de garde dans le cas d'un investissement en compte-titres ; en prenant comme hypothèse un taux de frais de gestion de 1 % par an, et calculé hors prélèvements fiscaux et sociaux. Les TRA sont calculés à partir de la dernière date de constatation initiale servant à déterminer le Niveau Initial (soit le 28/03/2024) jusqu'à la date de remboursement automatique anticipé éventuel ou d'échéance selon les scénarios.



## I ZOOM SUR LE NIVEAU DE L'INDICE IEDGE TRANSATLANTIC LUXURY GOODS & SERVICES 10 EW DECREMENT 50 POINTS GTR®

L'indice iEdge Transatlantic Luxury Goods & Services 10 EW Decrement 50 Points GTR® est un indice administré par Scientific Beta (France) SAS et calculé et publié par SGX®. Il est composé d'une sélection fixe de 10 entreprises internationales opérant dans le secteur du luxe. Il a été lancé le 22 décembre 2022. La sélection de l'Indice est équilibrée, ce qui signifie que chaque action représente 10,00 % de son poids global à chaque date de rebalancement aux trimestres de mars, juin, septembre et décembre.

L'indice est calculé de la façon suivante : en ajoutant tous les dividendes bruts (versés par les actions composant l'Indice au fil de l'eau tout le long de la vie du produit) puis en soustrayant 50 points d'indice par an. Le montant de 50 points d'indice est fixe, et correspond au niveau médian des dividendes observés lors des années précédentes. Si les dividendes distribués sont inférieurs (respectivement supérieurs) au niveau de prélèvement forfaitaire, la performance de l'Indice en sera pénalisée (respectivement améliorée) par rapport à un indice dividendes non réinvestis classique. Par ailleurs, cette performance sera d'autant plus pénalisée en cas de baisse de l'Indice. En effet, la baisse de l'Indice sera accélérée et amplifiée, car ce prélèvement forfaitaire de niveau fixe pèsera plus fortement, relativement au niveau de l'Indice.

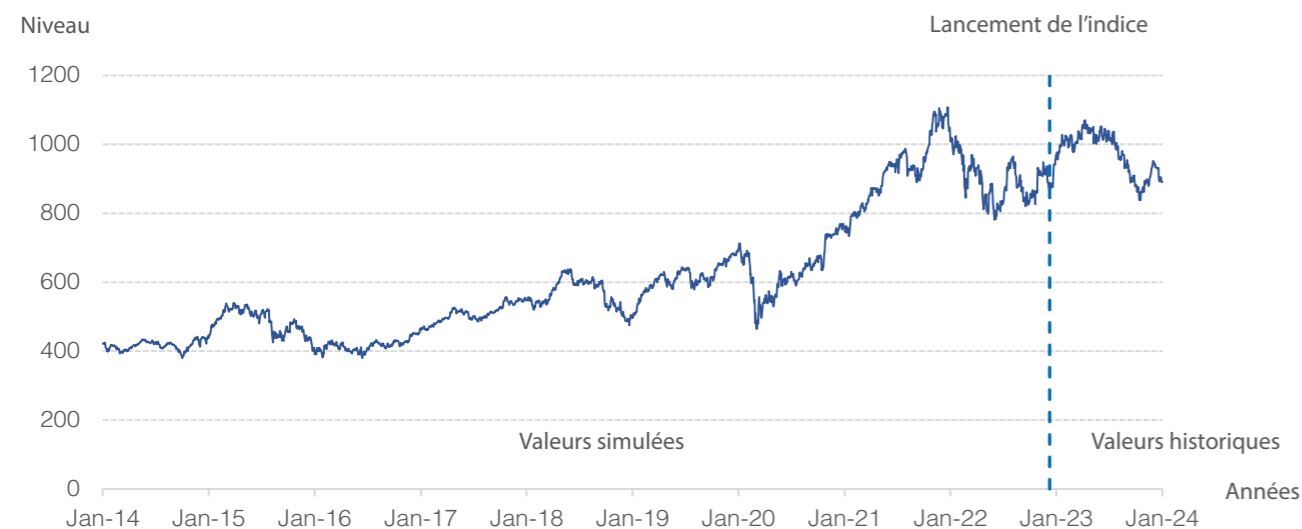
À titre d'information, le niveau moyen des dividendes bruts versés par l'Indice sur les 10 dernières années est de 9,52 points (source: Bloomberg). Les montants des dividendes passés ne préjugent pas des montants des dividendes futurs.

La consultation de l'indice iEdge Transatlantic Luxury Goods & Services 10 EW Decrement 50 Points GTR® est accessible sur le site de l'administrateur (<https://www.sgx.com/indices/products/LUXGSTDG>), ou sur le site en français de Natixis (<https://equityderivatives.natixis.com/fr/indice/luxgstgd/>), ainsi que sur différents sites d'informations financières (ticker Bloomberg : LUXGSTDG Index).

### ÉVOLUTION HISTORIQUE ET SIMULÉE DU NIVEAU DE L'INDICE IEDGE TRANSATLANTIC LUXURY GOODS & SERVICES 10 EW DECREMENT 50 POINTS GTR® ENTRE LE 15/01/2014 ET LE 15/01/2024

L'exactitude, l'exhaustivité ou la pertinence de l'information provenant de sources externes ne sont pas garanties, bien qu'elles aient été obtenues auprès de sources raisonnablement jugées fiables. Sous réserve des lois applicables, Natixis n'assume pas de responsabilité à cet égard. Les éléments du présent document relatifs aux données de marchés sont fournis sur la base de données constatées à un moment précis et qui sont susceptibles de varier.

LES DONNÉES RELATIVES AUX PERFORMANCES PASSÉES OU SIMULÉES ONT TRAIT OU SE RÉFÈRENT À DES PÉRIODES PASSÉES ET NE SONT PAS UN INDICATEUR FIABLE DES RÉSULTATS FUTURS. CECI EST VALABLE ÉGALEMENT POUR CE QUI EST DES DONNÉES HISTORIQUES DE MARCHÉ.



Source : Bloomberg au 16 janvier 2024

Performances cumulées au 16/01/2024	1 an	5 ans	10 ans
iEdge Transatlantic Luxury Goods & Services 10 EW Decrement 50 Points GTR®	- 8,15 %	78,51 %	110,87 %

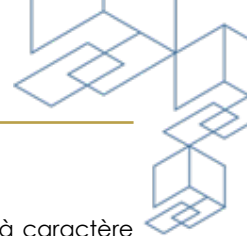
Source : Bloomberg au 16 janvier 2024

## I CARACTÉRISTIQUES FINANCIÈRES

FORME	Titre de créance de droit français présentant un risque de perte en capital en cours de vie et à l'échéance, émis dans le cadre du Prospectus de Base (tel que défini dans la section « Informations Importantes » de la présente brochure).
ÉMETTEUR	Natixis Structured Issuance SA (bien que bénéficiant de la garantie inconditionnelle et irrévocable de Natixis®, les titres de créance présentent un risque de perte en capital en cours de vie et à l'échéance).
GARANT	Natixis®
DISTRIBUTEUR	EQUITIM, Prestataire de Service d'Investissements agréé par l'ACPR sous le numéro 11283.
OFFRE AU PUBLIC	Oui, en France exclusivement.
SOUS-JACENT	Le niveau de l'indice iEdge Transatlantic Luxury Goods & Services 10 EW Decrement 50 Points GTR® (ticker Bloomberg : LUXGSTDG Index), calculé en ajoutant les dividendes bruts réinvestis, diminué d'un montant forfaitaire de 50 points par an.
DEVISE	Euro (EUR - €)
VALEUR NOMINALE	1 000 EUR
MONTANT MINIMUM DE SOUSCRIPTION	1 titre de créance
PRIX D'ÉMISSION	100% de la Valeur Nominale
DATE D'ÉMISSION	31/01/2024
PÉRIODE DE COMMERCIALISATION	Du 31/01/2024 (9h00 CET) au 28/03/2024 (17h00 CET). Une fois le montant de l'enveloppe initiale atteint (30 000 000 EUR), la commercialisation de « SMART LUXE MARS 2024 » peut cesser à tout moment sans préavis avant le 28/03/2024, ce dont vous serez informé(e), le cas échéant, par le distributeur.
GARANTIE DU CAPITAL	Pas de garantie en capital, ni en cours de vie, ni à l'échéance.
DATE DE CONSTATATION INITIALE	28/03/2024
DATE DE CONSTATATION FINALE	28/03/2034
DATE D'ÉCHÉANCE	13/04/2034 (en l'absence de remboursement automatique anticipé)
DATES DE CONSTATATION TRIMESTRIELLE	28/06/2027 ; 28/09/2027 ; 28/12/2027 ; 28/03/2028 ; 28/06/2028 ; 28/09/2028 ; 28/12/2028 ; 28/03/2029 ; 28/06/2029 ; 28/09/2029 ; 28/12/2029 ; 28/03/2030 ; 28/06/2030 ; 30/09/2030 ; 30/12/2030 ; 28/03/2031 ; 30/06/2031 ; 29/09/2031 ; 29/12/2031 ; 30/03/2032 ; 28/06/2032 ; 28/09/2032 ; 28/12/2032 ; 28/03/2033 ; 28/06/2033 ; 28/09/2033 ; 28/12/2033
DATES DE REMBOURSEMENT AUTOMATIQUE ANTICIPÉ ÉVENTUEL	Le 10 <sup>e</sup> Jour de Bourse suivant la date de constatation trimestrielle à partir du 12 juillet 2027 (inclus) et jusqu'au 11 janvier 2034 (inclus). Toutes les dates peuvent faire l'objet d'ajustements en cas de jours non ouvrés.
SEUIL DE REMBOURSEMENT AUTOMATIQUE ANTICIPÉ	90 % du Niveau Initial de l'Indice
SEUIL DE PERTE EN CAPITAL À L'ÉCHÉANCE	50 % du Niveau Initial de l'Indice
SEUIL DE VERSEMENT DES GAINS À ÉCHÉANCE	90 % du Niveau Initial de l'Indice
COMMISSION DE SOUSCRIPTION/RACHAT	Néant
ÉLIGIBILITÉ	Contrat d'assurance-vie ou de capitalisation et compte-titres.
FRAIS D'INVESTISSEMENT	Selon les supports et les contrats. Veuillez contacter le distributeur pour plus de précisions.
COMMISSION DE DISTRIBUTION	La commission de distribution ponctuelle pourra atteindre un montant maximum annuel de 1,00% du montant nominal des Titres de Créance placés, calculé sur la durée de vie maximale des titres de créance placés. Le paiement de cette commission pourra être effectué par un règlement au moment de l'émission ou par une diminution du Prix d'Emission. De plus amples informations sont disponibles auprès du distributeur sur demande.
COTATION	Bourse de Luxembourg
MARCHÉ SECONDAIRE	Natixis® pourra fournir un prix indicatif des titres de créance aux porteurs qui le demanderaient. La différence entre le prix d'achat et le prix de vente ne pourra excéder 1,00%.
PÉRIODICITÉ ET PUBLICATION DE LA VALORISATION	La valorisation est tenue et publiée tous les jours, et se trouve à la disposition du public en permanence sur une page publique du site de l'émetteur ( <a href="https://equityderivatives.natixis.com">equityderivatives.natixis.com</a> ) et sur les pages d'information financière de Bloomberg, Reuters et SIX Telekurs.
DOUBLE VALORISATION	Une double valorisation est établie par Refinitiv sur fréquence bi-mensuelle (tous les 15 jours). Cette société est un organisme indépendant distinct et non lié financièrement à une entité de Natixis.
AGENT DE CALCUL	Natixis®, ce qui peut être source d'un conflit d'intérêt <sup>(2)</sup> .
CODE ISIN	FR001400NAB0

<sup>(1)</sup> Natixis : Standard & Poor's : A / Moody's : A1 / Fitch : A+. Notations en vigueur au moment de la rédaction de la présente brochure. Ces notations peuvent être révisées à tout moment et ne sont pas une garantie de solvabilité de l'Émetteur ni du Garant. Elles ne sauraient constituer un argument de souscription au titre de créance.

<sup>(2)</sup> Les conflits d'intérêts seront gérés suivant la réglementation en vigueur.



## I AVERTISSEMENTS

### **Le présent document est à caractère promotionnel.**

Document communiqué à l'AMF conformément à l'article 212-28 de son Règlement Général. Ce document à caractère promotionnel est rédigé par l'Émetteur en accord avec Equitim qui commercialise le produit SMART LUXE MARS 2024. Une information complète sur le titre de créance, notamment ses facteurs de risques, ne peut être obtenue qu'en lisant le Prospectus de Base (tel que défini ci-après) et les Conditions Définitives (telles que définies ci-après). Il est recommandé aux investisseurs potentiels de lire le Prospectus de Base et les Conditions Définitives avant de prendre une décision d'investissement afin de pleinement comprendre les risques et avantages potentiels associés à la décision d'investir dans les titres de créance.

Ce document constitue une présentation commerciale à caractère purement informatif. Il ne saurait en aucun cas constituer une recommandation personnalisée d'investissement ou une sollicitation ou une offre en vue de la souscription au titre de créance.

Il est diffusé au public, indifféremment de la personne qui en est destinataire. Ainsi le produit financier présenté ne prend pas en compte les objectifs d'investissement, la situation financière ou les besoins spécifiques d'un destinataire en particulier. Avant toute souscription, l'investisseur doit obligatoirement consulter préalablement le Prospectus de Base de SMART LUXE MARS 2024 afin notamment de prendre connaissance de manière exacte des risques encourus. L'investissement doit s'effectuer en fonction de ses objectifs d'investissement, son horizon d'investissement, son expérience et sa capacité à faire face au risque/aux pertes potentielles lié à la transaction. L'investisseur est invité, s'il le juge nécessaire, à consulter ses propres conseils juridiques, fiscaux, financiers, comptables et tous autres professionnels compétents, afin de s'assurer que ce titre de créance est conforme à ses besoins au regard de sa situation, notamment financière, juridique, fiscale ou comptable. L'attention de l'investisseur est attirée sur le fait que la souscription à ce support financier peut faire l'objet de restrictions à l'égard de certaines personnes ou de certains pays en vertu des réglementations nationales applicables à ces personnes. IL VOUS APPARTIEN DONC DE VOUS ASSURER QUE VOUS ÊTES AUTORISÉS À SOUSCRIRE À CE PRODUIT. Il conviendrait de préciser que les titres de créance décrits aux présentes ne peuvent à aucun moment être la propriété légale ou effective d'une « US person » au sens défini dans la Régulation S, et par voie de conséquence sont offertes et vendus hors des États-Unis à des personnes qui ne sont pas ressortissantes des États-Unis sur le fondement de la Régulation S. Les simulations et opinions présentées sur ce document sont le résultat d'analyses de Natixis à un moment donné et ne préjugent en rien de résultats futurs. Il est rappelé que les performances passées ne sont pas un indicateur fiable des performances futures et ne sont pas constantes dans le temps. SMART LUXE MARS 2024 est éligible pour un support représentatif d'une unité de compte de contrat d'assurance vie ou de capitalisation, tel que visé dans le Code des assurances. L'ensemble des données est présenté hors fiscalité applicable, hors inflation et/ou frais liés au cadre d'investissement. Les indications qui figurent dans le présent document, y compris la description des avantages et des inconvénients, ne préjugent pas du cadre d'investissement choisi et notamment de l'impact que les frais liés à ce cadre d'investissement peuvent avoir sur l'économie générale de l'opération pour l'investisseur. Cette brochure décrit exclusivement les caractéristiques techniques et financières du produit. Ce document est destiné à être distribué dans le cadre d'une offre au public en France. Ce document ne constitue pas une proposition de souscription ni une offre de contrat, une sollicitation, un conseil en vue de l'achat ou de la vente du produit décrit.

Natixis ou ses filiales et participations, collaborateurs ou clients peuvent avoir un intérêt ou détenir ou acquérir des informations sur tout produit, instrument financier, indice ou marché mentionné dans ce document qui pourrait engendrer un conflit d'intérêts potentiel ou avéré. Cela peut impliquer des activités telles que la négociation, la détention ou l'activité de market making, ou la prestation de services financiers ou de conseil sur tout produit, instrument financier, indice ou marché mentionné dans ce document. Ce document à caractère promotionnel ne constitue pas un document d'analyse financière.

### **INFORMATIONS IMPORTANTES**

Les Instruments Financiers décrits dans la présente communication à caractère promotionnel font l'objet d'une [documentation juridique](#) composée du prospectus de base relatif au programme d'émission des Instruments Financiers, tel que modifié par ses suppléments successifs, approuvé le 9 juin 2023 par l'AMF sous le n° 23-210 (le « Prospectus de Base »), et des conditions définitives en date du 29 janvier 2024 (les « Conditions Définitives ») formant ensemble un prospectus conforme au règlement 2017/1129 (le « Règlement Prospectus ») tel qu'amendé. Le Prospectus de Base et les Conditions Définitives sont disponibles sur les sites internet de la Bourse de Luxembourg ([www.bourse.lu](http://www.bourse.lu)), de Natixis ([https://cib.natixis.com/Devinet.PIMS.ComplianceTool.Web/api/ProspectusPublicNg/DownloadDocument/274/PROGRAM\\_SEARCH](https://cib.natixis.com/Devinet.PIMS.ComplianceTool.Web/api/ProspectusPublicNg/DownloadDocument/274/PROGRAM_SEARCH), <https://cib.natixis.com/devinet.pims.complianceTool.web/api/ProspectusPublicNg/Download/FR001400NAB0/FT/DS>) et de l'AMF ([www.amf-france.org](http://www.amf-france.org)) et sont disponibles auprès de Natixis 7, promenade Germaine Sablon, 75013 Paris. L'approbation du Prospectus de Base par l'AMF ne doit pas être considérée comme un avis favorable sur les titres de créance offertes ou admises à la négociation sur un marché réglementé. Les informations figurant dans ce document n'ont pas vocation à faire l'objet d'une mise à jour après la date d'ouverture de la période de commercialisation. Par ailleurs, la remise de ce document n'entraîne en aucune manière une obligation implicite de quiconque de mise à jour des informations qui y figurent. Ce document ne peut être distribué directement ou indirectement à des citoyens ou résidents des États-Unis. Natixis est agréée par l'Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution (« ACPR ») en France en qualité de Banque – prestataire de services d'investissements et soumise à sa supervision. Natixis est réglementée par l'AMF pour l'exercice des services d'investissements pour lesquels elle est agréée. Natixis est supervisée par la Banque Centrale Européenne (« BCE »).

### **AVERTISSEMENT SGX**

Singapore Exchange Limited et/ou ses sociétés affiliées (désignées ci-après collectivement, « SGX ») ne donne aucune garantie ou représentation, expresse ou implicite, quant aux résultats à obtenir de l'utilisation de l'indice iEdge Transatlantic Luxury Goods & Services 10 EW Decrement 50 Points GTR (« l'Indice ») et/ou du niveau auquel l'Indice se situe à un moment donné, un jour donné ou autre. L'Indice est administré par Scientific Beta (France) SAS et calculé et publié par SGX. Scientific Beta et SGX ne seront pas responsables (que ce soit par négligence ou autrement) et ne seront pas tenus d'informer d'une quelconque erreur dans le présent document. L'Indice est une marque commerciale de SGX et est utilisée par Natixis sous licence. Tous les droits de propriété intellectuelle dans l'Indice sont dévolus à SGX.